

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Titre conseiller en gestion de patrimoine

- > Composante : Faculté de droit, d'économie et de gestion, Service commun d'alternance et de formation professionnelle
- > Durée : 1 an
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation accessible en : Formation professionnelle
- > Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

A partir de la rentrée 2024, le Titre CGP va basculer sur le format Master, plus en adéquation avec les exigences et atouts universitaires. Le diplôme de Master autorise en effet une meilleure reconnaissance internationale, tout en conservant les caractéristiques d'une formation éligible au CPF. Le maintien à un niveau 7 de formation permet de conserver l'attractivité en termes de cartes et compétences professionnelles. [Découvrir la page du master en cliquant ici.](#)

Le contenu pédagogique de la formation se rapprochera du Master en alternance du même nom, conservant les grands domaines de formation du Titre CGP. Les objectifs et attendus seront maintenus ainsi que le rythme d'apprentissage (2 journées par quinzaine). Vous retrouverez l'équipe pédagogique habituelle de nos formations de Gestion de patrimoine de l'ESEMAP.

La principale évolution est calendaire. La formation débutera dès les premiers jours de septembre 2024. Aussi, vous êtes conviés à prendre contact dès à présent avec [le service de formation professionnelle de l'UA](#). La nouvelle page web de formation sera disponible courant avril 2024.

Formation en collaboration avec l'UFR de Droit, Économie, Gestion

Le Titre «Conseiller en Gestion de Patrimoine» est reconnu Titre de niveau 7 (anciennement de niveau 1), inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), Code NSF 313 (Journal Officiel, arrêté du 12 août 2013). Il permet ainsi :

- D'exercer une activité de conseil financier (Cif)
- De justifier de la Compétence Juridique Appropriée (CJA)
- L'octroi de cartes professionnelles : carte T immobilière, de démarcheur financier, d'intermédiaire en assurances
- D'obtenir le statut d'intermédiaire en opérations de banques et en services de paiement (IOBSP).
- Les diplômés du Titre Conseiller en Gestion de Patrimoine obtiennent (sur demande) la qualification de European Financial Planner.

[Fiche RNCP](#)

Objectifs

Acquérir et/ou développer les compétences méthodologiques et techniques (économiques, financières, juridiques, fiscales) nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire de patrimoine dans toutes ses dimensions :

- Établir un bilan patrimonial : collecter/analyser les informations, comprendre/hiérarchiser les objectifs de son client et déterminer son profil de risques
- Apporter un conseil personnalisé : poser un diagnostic, proposer une stratégie patrimoniale globale
- Réaliser la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie : assurer une veille sur l'environnement et la situation de son client, suivre les placements, procéder aux ajustements et arbitrages nécessaires

Les + de la formation

Les diplômés du Titre Conseiller en Gestion de Patrimoine obtiennent (sur demande) la qualification de European Financial Planner.

Début de la formation : 02 février 2023, Faculté Droit, Économie, Gestion.

Inscription par module possible.

Plus d'informations sur la [VAPP \(Validation d'Acquis Professionnels et Personnels\)](#).

Partenaires :





Organisation

Contrôle des connaissances

- * Le titre est obtenu lorsque la moyenne générale pour l'ensemble de l'année est acquise (10/20).
- * Dans le cas d'une validation d'un ou plusieurs modules, ne seront considérés dans la note finale du candidat que les modules effectivement suivis.
- * Dans le cas d'une inscription partielle ou lorsque le candidat au titre n'a pas réussi à obtenir une moyenne de 10 pour l'ensemble de la formation, des attestations de réussite seront délivrées pour les modules pour lesquels une note supérieure à 10 est obtenue.
- * Les modules obtenus dans le cadre du titre « Conseiller en Gestion de Patrimoine » ainsi que le diplôme peuvent être utilisés dans une démarche de validation d'acquis par l'expérience en vue de l'obtention du diplôme de Master "Gestion de patrimoine", proposé par l'Université d'Angers.

Admission

Conditions d'admission

- être titulaire d'un diplôme Bac+4 (non exigé pour l'inscription par module)
- ou, dans le cadre d'une démarche de Validation d'Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), de posséder le Bac et justifier d'un minimum de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de patrimoine. La formation est aussi accessible via la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

Modalités d'inscription

Candidature terminée. [Vous pouvez néanmoins faire une demande d'information.](#)

Candidature à un ou plusieurs modules

Une inscription partielle à un ou plusieurs modules est susceptible d'être autorisée pour les candidats qui ne souhaitent pas suivre l'ensemble de la formation. Les inscriptions de ce type sont soumises à l'acceptation du dossier par la commission d'admission et sont fonction du nombre de places disponibles. Une inscription partielle ne permet pas de valider le titre. L'inscription à un ou plusieurs modules est possible tout au long de l'année.

- Nombre de places : minimum 12 places et maximum 24 places.
- Sélection sur dossier avec un entretien éventuel de motivation.

Public cible

La formation s'adresse aux professionnels de la gestion de patrimoine :

- * Indépendants de la gestion de patrimoine
- * Salariés de la Banque et de l'Assurance
- * Agents généraux d'assurance
- * Notaires, avocats
- * Experts comptables
- * Professionnels du secteur immobilier

Droits de scolarité

- * formation complète : 4800 euros (+ droits universitaires)
- * formation par module : 150 euros par jour de formation (+ droits universitaires, uniquement si objectif de validation du module).

Les coûts sont forfaitaires exonérés de TVA.

Formation éligible au CPF

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Bruno SEJOURNE

✉ bruno.sejourne@univ-angers.fr

Contact administratif

Sylvie Lailier

☎ 02.44.68.86.98

✉ sylvie.lailier@univ-angers.fr

Lieu(x)

📍 Angers